

REGLEMENT DU JEU « LANGE XT3 TOUR»

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE ET DUREE DU JEU

La société **SKIS ROSSIGNOL SAS**, immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro **056 502 958**, dont le siège social est situé 98 rue Louis Barran, 38430 St Jean de Moirans en France, organise pour sa marque LANGE et sur son site <https://www.lange-boots.com/> (ci-après l'« **Organisateur** »), un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « LANGE XT3 TOUR», dont la liste des gains est fixée à l'article 6 du présent règlement.

Le Jeu sera ouvert du 01 décembre 2021 au 7 Janvier 2022, minuit, heure française, ci-après le « **Jeu** ».

L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Jeu, si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Le Jeu est accessible via le lien suivant : <https://www.lange-boots.com/xt3-tour> (le « **Site** »), et est relayé sur les sociaux de l'Organisateur.

Le Jeu est soumis au droit et aux tribunaux français compétents en cas de litige.

ARTICLE 2 : LES PARTICIPANTS

Le Jeu est réservé aux personnes physiques majeures clientes ou non de l'Organisateur et de ses partenaires, disposant d'une adresse électronique personnelle valide (email) afin d'être contactées pour les besoins de la gestion du Jeu, et remplissant les conditions de participation au Jeu fixées dans le présent document (ci-après les « **Participants** » ou le « **Participant** »). Nonobstant ce qui précède, les personnes mineures de 16 ans et plus sont autorisées à participer au Jeu sous réserve expresse d'avoir été inscrite par son représentant légal, ladite inscription est effectuée sous l'entière responsabilité des titulaires de l'autorité parentale du Participant mineur.

Le personnel de l'Organisateur ainsi que ceux de ses partenaires ayant participer directement à l'organisation du Jeu, et de manière plus générale, toute personne ayant participé à l'élaboration du Jeu ne sont pas autorisés à participer au Jeu.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION ET ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS

Chaque Participant devra suivre les instructions décrites à l'article 4.1 afin de pouvoir participer au Jeu.

Chaque Participant garantit :

- Qu'il est l'auteur de la photographie présentée au concours et du texte d'accompagnement. Cette photographie doit être une œuvre originale. L'Organisateur ne pourra pas être tenu pour responsable en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de la photographie. En outre, le Participant garantit être seul titulaire des droits d'auteur attaché à la photo présentée, et s'assure ne pas violer les droits d'utilisation éventuel d'un tiers. **Le non-respect de cette disposition et de l'article 9 des présentes pourra entraîner la disqualification du Participant au Jeu, et la non-remise de lots ;**

- Qu'il dispose de l'accord préalable et express des personnes figurant éventuellement sur la photographie qu'il télécharge sur le Site, ou de leurs représentants légaux si la/les personne(s) représentée(s) est/sont une personne mineure. Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables et non accompagnée de la présente autorisation ne pourra pas être retenue. **Le non-respect de cette disposition et de l'article 8.2 des présentes pourra entraîner la disqualification du Participant au Jeu, et la non-remise de lots.**

L'Organisateur se réserve le droit de ne pas accepter des photos ou des commentaires jugés inappropriés pour le Jeu, y compris, mais non exclusivement, tout contenu calomnieux, diffamatoire, obscène, pornographique, injurieux, ou portant atteinte au droit d'auteurs de tiers ou à tout autre droit de tierce personne.

Il est de la responsabilité de chaque Participant de s'assurer que ses coordonnées sont exactes et en particulier, que l'adresse électronique renseignée dans le formulaire de participation fonctionne normalement. Tout document de participation incomplet, ne respectant pas les contraintes décrites dans le présent règlement ou dont les noms et adresses email seront illisibles sera considéré comme nul. De plus, les participants feront élection de domicile pendant toute la durée du jeu à l'adresse qu'ils auront au préalable déclaré. Il appartient aux Participants de veiller à la confidentialité de leur identification et mot de passe nécessaires à leur connexion internet/compte utilisateur éventuel. Il est conseillé aux Participants de toujours choisir un mot de passe robuste, selon les recommandations de l'ANSSI. L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de négligence des Participants à ce titre.

Chaque Participant ne peut participer qu'une seule fois pendant toute la durée du Jeu – cette participation est en outre strictement personnelle et nominative. Ainsi, une même personne physique n'est pas autorisée à jouer avec plusieurs adresses électroniques. Chaque Participant s'interdit en outre de perturber par quelque moyen que ce soit le déroulement et l'intégrité du Jeu, pour notamment en modifier les résultats ou nuire à l'égalité des chances entre les Participants pendant le déroulement du Jeu. L'Organisateur se réserve dans cette hypothèse le droit de ne pas attribuer les dotations au fraudeur et d'exclure tout Participant qui aurait un comportement suspecté comme frauduleux sans avoir à le prévenir. L'Organisateur se réserve le droit, à l'encontre de toute personne qui altérerait le déroulement du Jeu et affecterait ou serait susceptible d'affecter l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, ou le bon déroulement du Jeu, de bloquer temporairement ou définitivement, totalement ou partiellement, la possibilité qui lui est donnée de participer au Jeu sans préjudice de son droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit.

La participation au Jeu implique pour tout Participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle des lots.

ARTICLE 4 : DEROULEMENT DU JEU

4.1 Inscriptions au jeu

Afin de pouvoir participer au Jeu, le Participant doit :

1. Se rendre sur la page <https://www.lange-boots.com/xt3-tour>, cliquer sur le bouton participer
2. Cliquer sur le bouton télécharger pour choisir la photographie qui illustrera son témoignage. Chaque Participant peut déposer une photographie maximum, en couleur ou en noir et blanc. Ci-après la « **Photo** ».
3. Remplir le formulaire de participation pour participer au jeu (voir modèle ci-dessous)
4. Cliquer sur « S'inscrire »
5. Donner un titre et décrire sa photo en quelques lignes avant de valider son témoignage.

La participation au Jeu sera finalisée et prise en compte lorsque chacune de ces étapes auront été remplies.

Chaque Participant a la possibilité de voir les autres photos et témoignages et de mettre 1 j'aime sur 1 participation.

FORMULAIRE DE PARTICIPATION :

Email* :

Nom* :

Prénom* :

Pays* :

Date de naissance* :

J'accepte le règlement du concours et la politique de confidentialité. En acceptant ce règlement, j'autorise l'Organisateur à diffuser mon image si j'apparais sur la Photo que j'ai choisies de télécharger pour les besoins du Jeu (**voir règlement**). Je garantis que toute personne figurant éventuellement sur la Photo a donné son accord préalable et express à l'utilisation de son image dans le cadre de ce jeu-concours*

Je déclare être l'auteur de la Photo, et j'autorise expressément l'Organisateur à publier, diffuser la Photo sur la page dédiée au jeu concours. Si ma Photo est sélectionnée, j'autorise l'Organisateur à publier la Photo ainsi que mon témoignage sur le site <https://www.lange-boots.com/> pour une durée maximum de six mois à compter de sa publication et sur les réseaux sociaux du compte **Lange** (Facebook / Instagram)*

Je souhaite recevoir les newsletters de LANGE

Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires pour participer au Jeu

Chaque Participant devra obligatoirement mentionner dans le formulaire de participation électronique ses coordonnées complètes : adresse électronique, nom, prénom, date de naissance et avoir coché l'acceptation des conditions du règlement de jeu-concours.

Toute adresse électronique erronée, illisible ou incomplète et/ou tout champ obligatoire non coché entraîneront automatiquement la mise hors-jeu du Participant, l'Organisateur se réservant tout contrôle à cet effet. L'Organisateur n'est pas responsable des fichiers corrompus, non-ouvrables ou non-transmissibles.

4.2 Sélection des gagnants

Un jury composé de 3 personnes de l'équipe marketing de l'Organisateur sélectionnera 8 photos (8 gagnants) parmi l'ensemble des photos communiquées à l'Organisateur dans le cadre du Jeu, sous réserve d'une participation valide (cf. Articles 2, 3 et 4 du règlement).

Lors de l'évaluation des Photos en vue de leur sélection, le jury prendra en considération les critères suivants :

- Composition et originalité de la Photo et du témoignage ;
- Respect du thème « ski de randonnée » ;
- Qualité rédactionnelle du témoignage ;
- Cohérence du témoignage avec la Photo qui l'accompagne et le thème « ski de randonnée »
- Emotions transmises à travers le témoignage.

Les Participants comprennent et acceptent que l'Organisateur choisit discrétionnairement les Photos gagnantes ; l'Organisateur n'est pas tenu de justifier ce choix. Le choix des Photos sélectionnées est sans appel.

Les Participants acceptent que le texte accompagnant sa Photo puisse faire l'objet de légères modifications en vue de sa reproduction, son édition et sa diffusion sans que sa nature en soit changée (corrections orthographiques et typographiques, légère réécriture pour une meilleure compréhension, si nécessaire).

ARTICLE 5 : PUBLICATION DES RESULTATS

A l'issue du jeu, le témoignage ainsi que la photo des gagnants du concours sera publié sur le site <https://www.lange-boots.com> et pourra également faire l'objet d'une publication sur le compte **Lange** sur Instagram ou Facebook.

Chaque gagnant sera directement contacté par message électronique par l'Organisateur à l'adresse valide indiquée lors de l'enregistrement de participation au Jeu.

Chaque gagnant devra dans un **délai maximum de quinze (15) jours** à compter de la prise de contact par courrier électronique :

- Accepter expressément son gain
ET
- Fournir à l'Organisateur les informations indispensables à l'organisation du gain (numéro de téléphone et réponses aux questions éventuelles qui lui seront posées dans le courrier électronique par l'Organisateur pour l'organisation de la remise du lot).

A défaut, le silence du gagnant vaudra renonciation définitive au lot, qui, lorsqu'il s'agit d'un bien, restera la propriété exclusive de l'Organisateur qui pourra en disposer librement.

ARTICLE 6 : DOTATIONS

6.1 Dotation à gagner

Chacun des huit (8) gagnants sélectionnés remportera :

- 1 paire de chaussures XT3 Tour Pro, d'une valeur unitaire de 720 euros TTC, prix public conseillé
- Publication de son témoignage et de sa Photo sur le site <https://www.lange-boots.com> qui demeurera visible pendant six mois à compter de sa publication et sur les réseaux sociaux **Lange** Facebook et/ou Instagram. L'Organisateur peut cependant discrétionnairement retirer la Photo et son témoignage à tout moment et sans préavis avant ce délai, sans qu'aucune réclamation ne puisse être faite à ce titre.

6.2 Remise des dotations

Lorsque les lots sont des biens ou des produits, ces derniers seront adressés par la Poste ou toute autre entreprise de transport à l'adresse du domicile du gagnant au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin du Jeu, sauf cas de force majeure.

Lorsque les lots sont des services, ces derniers seront organisés selon les conditions indiquées dans leur description, et en concertation avec le gagnant.

Le jeu-concours étant organisé dans le contexte de la pandémie COVID 19, l'Organisateur ne serait être tenue responsable de tout retard résultant de la prévention et/ou de la gestion de l'épidémie de la COVID 19. L'Organisateur ne sauraient être tenus responsables du mauvais ou non acheminement du courrier et du lot par la Poste ou toute autre entreprise de transport.

6.3 Autres informations importantes relative à la dotation

Tous les impôts ou taxes applicables restent à la charge du gagnant. La dotation n'est ni reprise, ni échangée contre un bien ou un service équivalent. Ainsi, l'Organisateur n'acceptera aucune substitution, transfert, ou attribution d'argent comptant en remplacement des dotations. Aucune dotation ne pourra donner lieu à un remboursement. En cas d'indisponibilité, un lot de valeur égale ou plus grande sera attribué à la discrétion de l'Organisateur. Les lots (lorsque ce sont des biens meubles) deviennent la propriété des gagnants au moment de leur remise, concomitamment au transfert des risques associés.

L'Organisateur aura la possibilité de modifier, sans avoir à en justifier, la dotation du Jeu, et cela sans qu'aucune réclamation ne puisse lui être demandée à condition de proposer au gagnant une autre dotation d'une valeur équivalente ou supérieure.

La valeur indiquée pour les lots ci-avant désignés correspond au prix public Toute Charges Comprises (TTC) couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement ; elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation, et ne saurait faire l'objet d'une réclamation quant à leur évaluation.

La responsabilité de l'Organisateur ne pourra ni être mise en cause ni recherchée si, par suite de force majeure ou circonstances exceptionnelles, des changements intervenaient dans le déroulement du Jeu ou même si l'Organisateur se voyait contraint d'interrompre, de reporter ou d'annuler purement et simplement le Jeu.

ARTICLE 7: RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

De manière générale, la responsabilité de l'Organisateur ne peut pas être engagée pour un dommage ou préjudice qui ne serait pas directement causé par son action ou son inaction fautive. L'Organisateur ne peut ainsi être tenu pour responsable en cas de perte des lots par le transporteur, ou d'erreur commises par ledit transporteur, ce que chaque Participant accepte expressément en participant au Jeu.

Compte tenu des caractéristiques inhérentes du réseau internet et des difficultés, voir de l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, l'Organisateur décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des Participants au réseau internet pour participer au Jeu.

En particulier, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra en aucun cas être retenue en cas de :

- Problèmes de téléchargement ou d'acheminement de courrier électronique ;
- Si le ou les sites internet nécessaire au Jeu était momentanément ou définitivement indisponibles ;
- Si un ou plusieurs Participants ne parvient pas à se connecter et/ou participer au Jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau ;
- de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale, en l'absence de faute lourde de l'Organisateur ;
- Utilisation frauduleuse des droits de connexion par un tiers et attribution des lots d'un Participants audit tiers, en l'absence de faute lourde de l'Organisateur. Il est rappelé à ce titre que chaque Participant est responsable de la confidentialité de ses identifiants de connexion et mots de passe éventuels ;
- En cas de contestation sur l'utilisation et la propriété de la Photo par un tiers, ou du droit à l'image d'un tiers. Dans cette hypothèse, le Participant sera seul responsable vis-à-vis de ce tiers.

Par ailleurs, l'Organisateur ne pourra pas être tenu responsable de l'envoi d'un courrier électronique à une adresse inexacte du fait de la négligence du Participant, ou de l'envoi d'une dotation à une adresse postale erronée. En cas de changement d'adresse après l'inscription au Jeu, il appartient au gagnant d'en informer l'Organisateur au plus tard au moment de la prise de contact initiale par email. A défaut, toute dotation perdue, non livrée à la bonne adresse ne pourra plus être réclamée. L'Organisateur n'effectuera aucune recherche complémentaire si le gagnant reste indisponible et/ou injoignable.

Une fois le lot remis au gagnant, le lot sera réputé livré et le gagnant se verra conférer la propriété et les risques associé audit lot : l'Organisateur et ses éventuels partenaires ne pourront pas être tenus pour responsables de la perte, du vol ou de la dégradation des lots.

ATTENTION !!! Certains produits peuvent, le cas échéant, nécessiter des réglages préalablement à leur utilisation. Lorsque des réglages doivent être réalisés sur certains lots (par exemple, si le lot est constitué de skis/fixations de skis notamment), il est de la responsabilité du gagnant de fournir des informations exactes et complètes permettant à l'Organisateur ou ses filiales de réaliser les montages et réglages indispensables à l'utilisation de ce type de biens.

L'ORGANISATEUR NE PEUT PAS ÊTRE TENUS RESPONSABLE DES DOMMAGES RÉSULTANT D'UN MONTAGE OU DE RÉGLAGES BASÉS SUR DES INFORMATIONS INEXACTES COMMUNIQUEES PAR LE GAGANT OU SES AYANTS-DROITS.

SI LES INFORMATIONS FOURNIES NE PERMETTENT PAS A L'ORGANISATEUR DE MONTER OU DE RÉGLER LES FIXATIONS CONFORMÉMENT AUX NORMES ÉTABLIES DE L'INDUSTRIE DU SKI, LESDITES FIXATIONS SERONT MONTÉES MAIS NON RÉGLÉES. IL EST DE LA SEULE RESPONSABILITÉ DU GAGNANT D'UN TEL LOT DE FAIRE RÉGLER ET TESTER LES FIXATIONS CONTENU DANS SON LOT PAR UN PROFESSIONNEL DU SKI AVANT DE LES UTILISER.

En cas de survenance d'évènements imprévus pendant le déroulement du Jeu, l'Organisateur pourrait être amené à modifier les conditions du présent règlement. De telles modifications seront publiées sur la page internet du Jeu, et devront être analysés comme des avenants au présent règlement.

ARTICLE 8 : AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGE DANS LE CADRE DU JEU.

8.1 Image du Participant

En participant au Jeu, et en cliquant sur la case « *J'accepte le règlement du concours et la politique de confidentialité. En acceptant ce règlement, j'autorise l'Organisateur à diffuser mon image si j'apparais sur la photo que j'ai choisies de télécharger pour les besoins du Jeu (voir règlement). Je garantis que toute personne figurant éventuellement sur la Photo a donné son accord préalable et express à l'utilisation de son image dans le cadre de ce jeu-concours* », le Participant consent expressément à ce que l'Organisateur publie la Photo sur laquelle le Participant apparaît, le cas échéant, sur le Site pendant toute la durée du Jeu. Le Participant est informé que si sa Photo et son témoignage devaient être sélectionnés à l'issue du Jeu, ceux-ci seront diffusés et édités sur le site <https://www.lange-boots.com/> pendant une durée maximum de 6 mois et sur les réseaux sociaux sur le compte **Lange** Facebook et/ou Instagram (les « **Supports digitaux** »). Le Participant consent expressément à ce que son image et son témoignage soient publiés sur les Supports digitaux, dans tout pays, dans le cadre de la promotion de la marque Lange.

8.2 Image de tiers.

Si des personnes autres que le Participant apparaissent distinctement sur la Photo, le Participant s'engage à obtenir le consentement express et préalable des personnes figurant sur la Photo pour diffuser leur image dans le cadre du Jeu, pendant toute la durée du Jeu. Il appartient au Participant de s'assurer que ces tiers ont consentis à la diffusion de leur image sur les Supports digitaux pendant une durée de 6 mois maximum dans l'hypothèse où la Photo serait sélectionnée. Il est de la responsabilité exclusive du Participant de s'assurer que les personnes figurant sur sa Photo sont informées de ces conditions et qu'elles ont donné leur consentement express à cette utilisation. A défaut, la participation du Participant pourrait être annulée, et l'Organisateur se réserve le droit de supprimer sans préavis toute Photo qui ne respecterait pas les droits des tiers, sans préjudice de toute autre action. L'Organisateur se réserve le droit de vérifier l'existence de ce consentement à tout moment.

Lorsqu'une personne figurant sur la Photo est une personne mineure, le Participant s'engage à obtenir l'autorisation des représentants légaux du mineurs. Lorsque le Participant est le représentant légal de la personne figurant sur la Photo, celui-ci autorise expressément l'Organisateur à diffuser l'image du mineur figurant sur la Photo pour les besoins du Jeu sur les Supports digitaux, dans les conditions ci-avant exposées.

ARTICLE 9 : LICENCE D'UTILISATION SUR LA PHOTO

En participant au Jeu, et en cochant la case « *Je déclare être l'auteur de la Photo, et j'autorise expressément l'Organisateur à publier, diffuser la Photo sur la page dédiée au jeu concours, et en cas de gain, j'autorise l'Organisateur à publier la Photo ainsi que mon témoignage sur le site <https://www.lange-boots.com/> pour une durée maximum de six mois à compter de sa publication ainsi que sur les réseaux sociaux Lange sur Facebook / Instagram.* », le Participant concède à l'Organisateur une licence d'utilisation dont les termes sont reproduits dans le présent article 9 du règlement.

9.1 Licence d'utilisation

Le Participant demeure en toute circonstance le seul propriétaire de sa Photo. Le Participant concède gratuitement à l'Organisateur une licence d'utilisation non-exclusive, avec un droit de sous-licence pour ses prestataires hébergeant le site <https://www.lange-boots.com/> sur la Photo, et notamment les droits de reproduire, adapter (recadrer et/ou redimensionner et/ou ajout d'une légende (les « **Adaptations** »), afficher, représenter, diffuser la Photo sur le site, dans le monde entier et pendant une durée de six mois maximums à compter de sa publication sur les Supports digitaux ainsi que sur les réseaux sociaux Lange.

Le Participant garantis et déclare :

- être l'auteur et le titulaire exclusif des droits de propriété sur la Photo ;
- ne pas avoir cédé le droit d'exploiter la Photo à titre exclusif à des tiers ;
- décharger l'Organisateur de toute revendication ou réclamation de tiers se rapportant aux droits moraux et/ou patrimoniaux attachés à la Photo.

La présente licence n'entraîne aucun transfert de propriété sur la Photo au bénéfice de l'Organisateur, et/ou des sous-licenciés, et/ou de tout autre tiers.

9.2 Engagements de l'Organisateur et limites de responsabilité.

L'Organisateur s'interdit de faire un usage de la Photo autre que celui expressément prévu aux présentes. L'Organisateur s'interdit de modifier la Photo à l'exception des Adaptations listées ci-dessus. En particulier, l'Organisateur s'engage à faire apparaître le nom de l'auteur de la Photo.

L'Organisateur demeure libre de retirer à tout moment avant le terme de la présente licence, tout ou partie de la Photo de ses Supports digitaux, et ce sans préavis.

ARTICLE 10 : DONNEES PERSONNELLES

Sur le fondement du consentement donné par le Participant au moment de l'acceptation du règlement du Jeu, les données recueillies dans le formulaire d'inscription par l'Organisateur seront utilisées afin de :

- S'inscrire et participer au Jeu
- Sélectionner et Contacter les gagnants ;
- Adresser le/les lot(s) au(x) gagnant(s)
- Publier son témoignage et la Photo sur les Supports digitaux si ceux-ci ont été sélectionnés.

Si le Participant y a également expressément consenti, les données personnelles du Participant seront également traitées par l'Organisateur pour lui permettre de recevoir des newsletters LANGE, des informations sur ses produits ou des offres commerciales liées à ses produits.

Sur le fondement de l'intérêt légitime de l'Organisateur, certaines données (comme la date de naissance ou le pays), seront traitées par l'Organisateur à des fins de statistiques afin d'améliorer les services et les produits des marques du Groupe ROSSIGNOL.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 (le « **RGPD** »), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation de traitement, d'opposition au traitement ainsi que d'un droit d'opposition à ce que ces données soient utilisées à des fins de prospection commerciale, de portabilité au regard des données personnelles qui vous concernent. Vous disposez enfin du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont vous entendez que soient exercés, après votre décès, ces droits dans les conditions définies par décret. Vous pouvez exercer ces droits auprès de SKIS ROSSIGNOL SAS, pour les

données traitées par l'Organisateur, en nous contactant à l'adresse suivante : SKIS ROSSIGNOL – Service Communication - 98 rue Louis Barran – 38430 SAINT JEAN DE MOIRANS (FRANCE) ou à l'adresse électronique dpo@rossignol.com.

Les données personnelles sont conservées par l'Organisateur :

- pour les besoins statistiques : pour une durée maximale de 3 ans, sauf instruction contraire d'un Participant.
- pour les besoins du Jeu : durée du Jeu et de l'organisation de la remise des lots ;
- les Photo et témoignages gagnants seront visibles sur les Supports digitaux pour une durée maximum de 6 mois, avant d'être supprimés ;
- Si le participant s'inscrit à la newsletter de LANGE: pendant une durée maximum de 3 ans sauf si le Participant souhaite expressément renouveler son abonnement à la newsletter. Dans cette dernière hypothèse, cette durée sera prolongée d'une nouvelle période de 3 ans.

Les données personnelles traitées par l'Organisateur sont hébergées et stockées en Europe et ne seront transmises qu'en interne aux seuls services ayant besoin de les connaître pour les finalités décrites ci-dessus et tiers intervenant pour le compte de l'Organisateur pour les besoins du Jeu (ex : transporteur, prestataire de services si les lots sont des services).

L'Organisateur ne transfèrera pas les données des Participants qu'elle recueille à des tiers sans leur consentement express et préalable.

Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés ou l'autorité compétente dans votre pays.

Notre « [Privacy Policy](#) »

ARTICLE 11 : RESEAUX SOCIAUX

Le Jeu est également accessible depuis notre compte **Lange** sur Facebook et Instagram. Il est porté à l'attention des Participants que le Jeu n'est ni organisé, ni sponsorisé ou autrement parrainé, ni administré en aucune manière par Facebook ou Instagram. En conséquence, Facebook et Instagram se dégagent de toute responsabilité en cas de contentieux en lien avec le Jeu.

**OFFICIAL CONTEST RULES –
« LANGE XT3 TOUR »**

ARTICLE 1: PRESENTATION AND DURATION OF THE CONTEST

SKIS ROSSIGNOL SAS, a French company registered under the number 056 502 958 and located at 98 rue Louis Barran, 38430 St Jean de Moirans, France is organizing under its brand LANGE (hereinafter the "**Organizer**"), a free contest with no obligation to buy entitled "LANGE XT3 TOUR", the list of prizes of which is set out in Article 6 of these rules.

The contest will be open from December 1st 2021 to January 7th 2022, midnight, French time, hereinafter the "**Contest**".

The Organizer reserves the right to shorten, extend, modify, or cancel the Contest, if circumstances so require. Its liability shall not be incurred as a result.

The Contest is accessible via the following link: <https://www.lange-boots.com/xt3-tour> and is also accessible on the Organizer's social networks.

The Contest is subject to French law and the competent French courts in the event of a dispute.

ARTICLE 2: PARTICIPANTS

The Contest is reserved for natural persons of majority age, whether or not they are customers of the Organizer and its partners, who have a valid personal electronic address (email) in order to be contacted for the purposes of managing the Contest, and who meet the conditions for participation in the Contest *as set forth* in this document (hereinafter the "**Participants**" or the "**Participant**"). Notwithstanding the foregoing, minors aged 16 and over are allowed to participate in the Contest provided that they have been registered by their legal representative, which registration is carried out under the full responsibility of the legal representative of the minor Participant.

The Organizer's staff and those of its partners who have been directly involved in the organization of the Contest, and more generally, any person who has been involved in the development of the Contest, are not authorized to participate in the Contest.

ARTICLE 3: CONDITIONS OF PARTICIPATION AND COMMITMENTS OF PARTICIPANTS

Each Participant must follow the instructions described in article 4.1 in order to participate in the Contest. Any participation in the Contest by any other means than those specified in these rules will not be taken into account.

Each Participant guarantees:

- To be the author of the photograph submitted to the Contest and the accompanying text. This photograph must be an original work. The Organizer cannot be held responsible in the event of a dispute or litigation concerning the ownership of the photograph. In addition, the Participant

guarantees to be the sole owner of the copyright attached to the photograph submitted, and ensures that he/she is not violating any third party's rights of use. **Failure to comply with this provision and with Article 9 hereof may result in the Participant's disqualification from the Contest and the non-receipt of the prizes;**

- Having the written consent of the persons possibly appearing in the photograph that he/she uploads to the Site, or of their legal representatives if the person represented is a minor. Any photograph representing one or more identifiable persons and not accompanied by this authorization will not be accepted. **Failure to comply with this provision and with Article 8.2 hereof may result in the Participant's disqualification from the Contest and the non-receipt of the prizes.**

The Organizer reserves the right not to accept photos or comments deemed inappropriate for the Contest, including, but not limited to, any content that is defamatory, obscene, pornographic, abusive, or that infringes on the copyright of third parties or any other third party rights.

It is the responsibility of each Participant to ensure that his or her contact details are correct and, in particular, that the e-mail address given in the form of the Contest is working properly. Any entry document that is incomplete, does not comply with the constraints described in these rules or whose name and email address are illegible will be considered invalid. In addition, Participants shall elect domicile for the entire duration of the Contest at the address they have previously declared. It is the responsibility of the Participants to ensure the confidentiality of their identification and password necessary for their internet connection/user account, if any. Participants are advised to always choose a strong password. The Organizer shall not be held responsible in the event of negligence on the part of Participants in this respect.

Each Participant may only participate once during the entire duration of the Contest - this participation is also strictly personal and nominative. Thus, the same natural person is not authorized to play with several e-mail addresses. Each Participant is also prohibited from disrupting the progress and integrity of the Contest by any means whatsoever, in particular to modify the results or to harm the equality of chances between the Participants during the course of the Contest. In this case, the Organizer reserves the right not to award the prizes to the fraudster and to exclude any Participant whose behaviour is suspected of being fraudulent without having to notify him/her. The Organizer reserves the right to temporarily or permanently block, in whole or in part, the possibility of participating in the Contest against any person who interferes with the running of the Contest and affects or is likely to affect the administration, security, fairness, integrity or proper conduct of the Contest, without prejudice to the Organizer's right to take legal action before the competent courts against that person.

The Organizer reserves the right to modify, postpone or cancel all or part of the Contest if it appears that fraud has occurred in any form whatsoever, in particular by means of a computer system in the context of participation in the Contest or the determination of the winners.

Participation in the Contest implies full and unconditional acceptance of these rules. Failure to comply with the said rules shall result in the automatic cancellation of participation and the possible awarding of prizes.

ARTICLE 4: OPERATION OF THE CONTEST

4.1 Registering for the Contest

In order to participate in the Contest, the Participant must:

1. Go to the <https://www.lange-boots.com/xt3-tour> page, click on the button to participate
2. Click on the upload button to choose the photograph that will illustrate his/her story. Each Participant may submit a maximum of one photograph, in colour or black and white. Hereafter the "Photo".
3. Fill in the participation form to take part in the Contest (see model below)
4. Click on "Register".
5. Give a title and describe your photo in a few lines before validating your story.

Participation in the Contest will be completed and taken into account when each of these steps has been filled in.

Each Participant has the possibility to see the Photos and stories of the other Participants and to put 1 "like" and comments.

FORM OF THE CONTEST :

E-mail* :

First Name*:

Last Name*:

Birth Date*:

Country*

I agree to the terms and conditions and to the privacy policy of this game. By accepting the terms and conditions, I authorize the Organizer to publish my image if I appear in it for the purposes of the Contest (see the contest rules). I guarantee that any person appearing in the Photo has given their prior and express consent to the use of their image in the context of this Contest*

I declare that I am the author of the Photo, and I expressly authorize the Organizer to publish and distribute the Photo on the page dedicated to the Contest, and in the event of winning, I hereby authorize the Organizer to publish the Photo as well as my story on the website <https://www.lange-boots.com/> for a maximum period of six months from its publication and on the **Lange** social media (Facebook / Instagram)*

I want to subscribe to the newsletter from LANGE

*mandatory information

Each Participant has to provide complete information in the form such as email address, first name, last name, and birthdate, country of residency, city and mark as accepted for the rules of the Contest. All information incorrect, misspelled, not able to be read or incomplete, if the rules box is not checked will automatically erase the application for the Contest and will close any chance of winning for this

participant. The Organizer is not responsible for any corrupted files, not able to open or non-transmissible files.

4.2 Selection of winners

A jury composed of 3 members of the Organizer's marketing team will select 8 photos (8 winners) from all the photos submitted to the Organizer in the context of the Contest, subject to valid participation (see Articles 2, 3 and 4 of the Contest's rules).

When evaluating the photos for selection, the jury will take into consideration the following criteria :

- Composition and originality of the Photo and the story;
- Respect for the "ski touring" theme;
- Editorial quality of the story;
- Consistency of the story with the accompanying photo and the theme of "ski touring"
- Emotions transmitted through the story.

The Participants understand and accept that the Organizer chooses the winning Photos at its own discretion; the Organizer is not required to justify this choice. The choice of the selected Photos is final. The Participants accept that the story accompanying their Photo may be subject to slight modifications with a view to its reproduction, publication and dissemination without its nature being changed (spelling and typographical corrections, slight rewriting for a better understanding, if necessary).

ARTICLE 5: PUBLICATION OF RESULTS

At the end of the contest, the stories and photo of the winners will be published on the site <https://www.lange-boots.com> and can also be published on the **Lange** Facebook or Instagram account.

The Organizer will contact each winner directly via email at the valid address indicated at the time of registration. The Organizer will not be held liable for incorrect or non-delivery of email by Internet access providers.

Each winner must, within a **maximum of fifteen (15) days** of being contacted by e-mail :

- Expressly accept his/her prize

AND

- Provide the Organizer with the information required to organize the prize (telephone number and answers to the questions asked by the Organizer in the e-mail).

Failing this, the winner's silence will be deemed to be a definitive renunciation of the prize, which will remain the exclusive property of the Organizer, who may freely dispose of it.

ARTICLE 6: PRIZES

6.1 list of Prizes

Each of the eight (8) selected winners will win :

- 1 pair of XT3 Tour Pro shoes, with a unit value of 720 euros including VAT, recommended retail price ;
- Publication of their Photo and related story on the site <https://www.lange-boots.com>, which will remain visible for six months from the date of publication and on the social media accounts **Lange** Facebook and/or Instagram. The Organizer may, however, at its sole discretion, remove the Photo and story at any time and without notice before this period, without any claim being made in this respect.

6.2 Award of the prizes

When prizes are products, such prizes will be sent by post or any other transport company to the winner's home address no later than ninety (90) days after the end of the Contest, except in cases of force majeure event.

Where the prizes are services, these will be organized in accordance with the conditions indicated in their description and in consultation with the winner.

As the contest is organized in the context of the COVID 19 pandemic, the Organizer cannot be held responsible for any delay resulting from the prevention and / or administrative requirements to mitigate the COVID 19 epidemic.

The Organizers cannot be held responsible for the wrong or not routing of mail and consignment by post or any other transport company.

6.3 Other important specifications related to the prizes

The winner will be responsible for all applicable duties and taxes. The prize is neither taken back nor exchanged for an equivalent good or service. Thus, the Organizer will not accept any substitution, transfer, or award of cash in lieu of the prizes. No prize may be reimbursed. In the event of unavailability, a prize of equal or higher value will be awarded at the discretion of the Organizer. The prizes become the property of the winners at the time of their delivery, concomitantly with the transfer of the associated risks.

The Organizer reserves the right to make changes to the prizes awarded for this Contest without the need to provide any justification for this, and no claims may be made against it as long as it offers winners another prize of equal or higher value.

The value indicated for the above-mentioned prizes corresponds to the public price, including all taxes, currently in use or estimated at the date of drafting of the rules; it is given as a mere indication and is subject to variation, and may not be the subject of a claim as to their evaluation.

The Organizer may not be held liable or sought to be held liable if, as a result of force majeure or exceptional circumstances, changes occur in the running of the Contest or even if the Organizer is forced to interrupt, postpone or cancel the Contest altogether.

ARTICLE 7: LIABILITY

The Organizer may not be held liable for any damage or loss that is not directly caused by its action or faulty inaction. For instance, the Organizer cannot be held responsible in the event of loss of the prizes by the carrier, or for errors made by the said carrier, which each Participant expressly accepts by participating in the Contest.

Given the inherent characteristics of the Internet and the difficulties, or even the impossibility, of controlling the use that could be made of it by third parties, the Organizer declines all responsibility for the consequences of the Participants' connection to the Internet in order to take part in the Game.

In particular, the Organizer may not be held liable in the event of

- Problems downloading or routing e-mail ;
- If the website(s) required for the Contest is temporarily or permanently unavailable;
- If one or more Participants are unable to connect to and/or participate in the Contest due to any technical fault or problem linked to network congestion.
- any damage, material or immaterial, caused to the Participants, their computer equipment and the data stored therein and the consequences that may arise from this on their personal, professional or commercial activity.
- Fraudulent use of connection rights by a third party and attribution of a Participant's prizes to said third party, in the absence of gross negligence by the Organizer. It is reminded in this respect that each Participant is responsible for the confidentiality of his/her connection identifiers and any passwords;
- In the event of a dispute over the use and ownership of the Photo by a third party, or over the image rights of a third party. In this case, the Participant shall be solely responsible toward this third party.

Furthermore, the Organizer may not be held responsible for sending an e-mail to an incorrect address due to the negligence of the Participant, or for sending a prize to an wrong postal address communicated by the Participant. In the event of a change of address after registration for the Contest, it is the winner's responsibility to inform the Organizer of this at the latest at the time of the initial contact by email. Failing this, any prize lost or not delivered to the correct address cannot be claimed. The Organizer will not carry out any further research if the winner remains unavailable and/or unreachable.

Once the prize has been given to the winner, the prize will be deemed to have been delivered and the winner will be given ownership of and the risks associated with the said prize: the Organizer and its possible partners cannot be held responsible for the loss, theft or damage of the prizes.

BE CAREFUL!!! Some products that may be part of a prize may require adjustments prior to their use. When adjustments must be made to some prize (for example, if the prize consists of skis/ski bindings in particular), it is the winner's responsibility to provide accurate and complete information enabling the Organizer or its subsidiaries to carry out the proper assemblies and adjustments essential to the use of this type of product.

THE ORGANISER CANNOT BE HELD RESPONSIBLE FOR ANY DAMAGE RESULTING FROM ASSEMBLY OR ADJUSTMENTS BASED ON WRONG INFORMATION PROVIDED BY THE WINNER OR HIS/HER ASSIGNS.

IF THE INFORMATION PROVIDED DOES NOT ALLOW THE ORGANIZER TO MOUNT OR ADJUST THE BINDINGS IN ACCORDANCE WITH ESTABLISHED SKI INDUSTRY STANDARDS, THE BINDINGS WILL BE MOUNTED BUT NOT ADJUSTED. IT IS THE SOLE RESPONSIBILITY OF THE WINNER OF SUCH A PRIZE TO HAVE THE BINDINGS ADJUSTED AND TESTED BY A SKI PROFESSIONAL BEFORE USE.

In the event of unforeseen events occurring during the Contest, the Organizer may have to modify the conditions of these rules. Such modifications will be published on the Contest's website and will be considered as amendments to these rules.

ARTICLE 8: AUTHORISATION TO BROADCAST IMAGES IN THE CONTEXT OF THE Contest.

8.1 Participant's image

By participating in the Contest, and by clicking on the box "*I hereby authorize the Organizer to publish my image if I appear in it for the purposes of the Contest (see the contest rules). I guarantee that any person appearing in the Photo has given their prior and express consent to the use of their image in the context of this Contest*", the Participant expressly consents to the Organizer publishing the Photo in which the Participant appears, if any, on the Site for the duration of the Contest. The Participant is informed that if his/her Photo and story are selected at the end of the Contest, they will be published on the website <https://www.lange-boots.com/> for a maximum period of 6 months and on the social media accounts of **Lange** Facebook and/or Instagram (the "**Digital Media**"). The Participant expressly consents to the publication of his/her image and story on the Digital Media, in any country, in the context of promoting the Lange brand.

8.2 Image of third parties.

If persons other than the Participant appear distinctly in the Photo, the Participant undertakes to obtain the express prior consent of the persons appearing in the Photo to the publication of their image in the context of the Contest, for the entire duration of the Contest. It is the Participant's responsibility to ensure that these third parties have consented to the dissemination of their image on the Digital Media for a maximum period of 6 months in the event that the Photo is selected.

It is the sole responsibility of the Participant to ensure that the persons appearing in his/her Photo are informed of these conditions and that they have given their prior and express consent to this use. Failure to do so may result in the cancellation of the Participant's entry, and the Organizer reserves the right to delete without notice any Photo that does not respect the rights of third parties, without prejudice to any other action. The Organizer reserves the right to verify the existence of such consent at any time.

Where a person featured in the Photo is a minor, the Participant shall ensure that he/she obtains the express and prior authorization of the minor's legal representatives. Where the Participant is the legal representative of the person featured in the Photo, the latter expressly authorizes the Organizer to distribute the image of the minor featured in the Photo for the purposes of the Contest on the Digital Media, under the conditions set out above.

ARTICLE 9: LICENCE TO USE THE PHOTO

By participating in the Contest, and by ticking the box "*I declare that I am the author of the Photo, and I expressly authorize the Organizer to publish and distribute the Photo on the page dedicated to the Contest, and in the event of winning, I hereby authorize the Organizer to publish the Photo as well as my story on the website <https://www.lange-boots.com/> for a maximum period of six months from its publication as well as the publication on the social media account of Lange Facebook / Instagram*", the Participant grants the Organizer a license to use the Photo, the terms of which are reproduced in this Article 9 of the Contest's rules.

9.1 License to use

The Participant remains in all circumstances the sole owner of his/her Photo. The Participant grants the Organizer a non-exclusive license to use the Photo free of charge, with a right to sub-license for its service providers hosting the <https://www.lange-boots.com/> website, and in particular the rights to reproduce, adapt (crop and/or resize and/or add a caption (the "**Adaptations**")), display, represent and distribute the Photo on the Digital Media website, throughout the world and for a period of no more than six months from the date of its publication on the Digital Media as well as on Lange's social media accounts.

The Participant guarantees and declares :

- he/she is the author and the exclusive owner of the property rights to the Photo;
- not to have transferred the right to exploit the Photo exclusively to third parties;
- to hold the Organizer harmless from any claim or complaint from third parties relating to the moral and/or economic rights attached to the Photo.

This license does not entail any transfer of ownership of the Photo to the Organizer, and/or to the sub-licensees, and/or to any other third party.

9.2 Commitments of the Organizer and limits of liability.

The Organizer shall not make any use of the Photo other than that expressly provided for herein. The Organizer shall not modify the Photo with the exception of the Adaptations listed above. In particular, the Organizer undertakes to include the name of the author of the Photo.

ARTICLE 10 : DATA PROTECTION

The personal data collected are those completed in the Contest form for all Participants. The winners should provide the Organizer with additional personal data (telephone number, postal address) to send the attributed prize, when needed.

Any personal data collected from participants during the Contest will be processed by the Organizer to:

- participate to the Contest;
- select the winners;
- contact the winners;
- send to the winners their attributed prize.
- Publish the Photo and its related story in accordance with the Contest's rules.

This data processing is legally based on the consent of each participant, such consent being given at the acceptance of the rules of the contest.

If the participant gave his/her express consent to it, the Organizer may use the personal data collected during the Contest for advertising purposes, especially for sending newsletters and product information.

Based on the legitimate interest of the Organizer, some data (such as date of birth or country) will be processed for statistical purposes in order to improve the services and products of Rossignol Group brands.

The duration of personal data retention by the Organizer is the following:

- for statistical needs: for a maximum of 3 years, unless instructed otherwise by a participant.
- for the needs of the Contest management: duration of the Contest, and for the winner additional time needed to send or organize the prizes (when prizes are services) or to send the prizes (when prizes are products) ;
- Photo and related stories will be visible on the Digital Media for 6 months at the latest, before being erased.
- If the participant signs up for the newsletter: for a maximum period of 3 years unless the

Participant wishes to renew his/her subscription to the newsletter. In the latter case, this period will be extended by a further 3 years.

Personal data collected by the Organizer are hosted and stored in Europe and will only be communicated internally to services that need to know it for the purposes described above and third-party intervening on behalf of the Organizer for the needs of the Contest (e.g. carrier).

Under no circumstances will the Organizer transfer Participants' personal data to third parties without their express consent.

Nevertheless, in accordance with the General Data Protection Regulation 2016/679 of April 27th, 2016, participants have the right to access, to correct, to erase, to limit the processing performed by the Organizer, to ask for portability and to oppose to the processing of their personal data, by contacting the Organizer. Participants may also withdraw at any time their consent for the processing of their personal data by contacting SKIS ROSSIGNOL SAS at the following address or by writing to: dpo@rossignol.com

SKIS ROSSIGNOL - Service Communication
98 rue Louis Barran
38430 ST JEAN DE MOIRANS – FRANCE

You have the right to lodge complaints directly with the relevant authority in your country.

See our [PRIVACY POLICY](#).

ARTICLE 9: SOCIAL NETWORKS

The Contest is also accessible from our **Lange** account on Facebook and Instagram. Participants should note that the Contest is not organized, sponsored or otherwise sponsored or administered in any way by Facebook or Instagram. Consequently, Facebook and Instagram accepts no responsibility for any disputes arising in connection with the Contest.